



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agrégation

Question écrite n° 20293

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le nombre de postes ouverts aux concours de l'agrégation pour la session de 1999. Alors que la rentrée universitaire s'effectue dans les différents établissements préparant aux épreuves de l'agrégation, plusieurs filières n'ont pas encore eu communication du nombre des postes qui sont prévus pour le recrutement. Il souligne que le ministre s'était engagé à communiquer cette information en juillet et qu'après avoir repoussé cette annonce à septembre, le nombre des postes n'est toujours pas connu en octobre. Cette absence d'information pose des problèmes relatifs à la gestion du nombre d'étudiants préparant les agrégations dont les premières épreuves se situent en avril. En conséquence, il souhaite connaître les raisons de cette publication tardive et le nombre effectif de ces postes afin de permettre une gestion cohérente de l'année universitaire qui débute.

Texte de la réponse

L'arrêté du 13 novembre 1998, publié au Journal officiel du 16 novembre dernier, fixe à 2 189 le nombre de postes offerts au concours externe de l'agrégation pour la session 1999 et à 1 175 celui consacré au concours interne. La publication de l'ensemble des postes proposés aux autres concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation est intervenue le même jour. Les postes offerts aux concours de recrutement des sessions 1996, 1997 et 1998 avaient été publiés aux mois de janvier de chacune de ces années, soit seulement quelques jours avant la date de début des épreuves. Par rapport aux années précédentes, le ministère de l'éducation nationale a donc publié les postes avec deux mois d'avance sur le calendrier traditionnel.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20293

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5643

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 48